



Ville de Mulsanne

République Française
Département de la Sarthe

ARRETE DU MAIRE
PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS
N° 2023-224

Le Maire de Mulsanne,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Débits de boissons, notamment les Articles L 48 et suivants,

Vu l'Article L.335-4 du code de la santé publique (loi n°2000-1352 du 30 décembre 2000 article 18)
Vu l'Article L.3321-1 du code de la santé publique
Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présentée par Monsieur PUISSET Daniel – Président de Loisirs Solidarité Retraités de la Sarthe – Pôle associatif, 12 rue Béranger, 72000 Le Mans

ARRETE

ARTICLE 1er **Monsieur PUISSET Daniel** est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

Le jeudi 23 novembre 2023 de 2h00 à 20h00

A l'occasion d'un repas dansant

A l'adresse suivante : salle des fêtes Édith Piaf – rue Emile Zola 72230 Mulsanne

ARTICLE 2 Le bénéficiaire devra se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la Police des débits de boissons notamment celles relatives aux zones protégées.

ARTICLE 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois, sans préjudice de la fermeture immédiate.

ARTICLE 4 Toutes autorités de Police et Gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mulsanne, le 21 novembre 2023



Pour Le Maire,
Le Maire-Adjoint, Patrick FOURNIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Hôtel de Ville - Place Jean Moulin - B.P. 05 - 72230 Mulsanne

☎ 02 43 39 13 39 - 📠 02 43 39 13 33 - ✉ contact@mulsanne.fr - 🌐 www.mulsanne.fr